

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE MASCULINE U20 2^{ème} DIVISION (RMU20 2^{ème} division)

POULE A	POULE B	POULE C
AMICALE DRAPEAU LE PORTEL	AL COQUELLES BASKET	AO ST-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
AMICALE LAÏQUE DE DESVRES	FOYER LAÏQUE ECAULT	BC OYE PLAGE MARITIME
A PAUL BERT OUTREAU	AL OSTROHOVE	LONGUENESSE BC
AS CUCQ BASKET	BC ST MARTIN LES BOULOGNE	CALAIS BASKET
BERCK/RANG DU FLIERS	FERQUES BASKET CLUB	ETOILE SPORTIVE ISBERGUES
EOBC WIMILLE WIMEREUX - 2	AMICALE MICHELET BASKET	AMICALE CONDE BASKET BALL

POULE D	POULE E	POULE F
BAILLEULOIS BC	MARCQ EN BAROEUL ASJ	SANTES BB
LOON PLAGE AS	CYSOING SAINGHIN BOUVINES BASKET	ANNOEULLIN BC
SAINT POL SUR MER BC	TOURCOING IC	LOOSSOIS BASKET CLUB
DUNKERQUE MALO BASKET CLUB	TOURCOING SM	WAMBRECHIES J - 1
CŒUR DE FLANDRE BASKET BALL	RONCQ US	LEERS OSBB
COUDEKERQUE BRANCHE AL	HEM SBB	PHALEMPIN BC

POULE G	POULE H	POULE I
LOMME BASKET CLUB (LBC)	SAINT ANDRE US	WAMBRECHIES J - 2
HELLEMMES LILLE BFC	WASQUEHAL FLASH B	LILLE SUD BASKET-BALL SC
STEENWERCK BC	SECLIN BC	HALLUIN EB
WATTIGNIES/TEMPLEMARS AS	ROUBAISIEEN STADE	TOUFFLERS CSP
LA MADELEINE ROSTAND CLUB	MONS EN BAROEUL BAC	CAUDRY WALINCOURT BB
RONCHIN BC	BC LOOS EN GOHELLE	USAC SOMAIN MARCHIENNES BB

POULE J	POULE K	POULE L
ASM BASKET ELEU DIT LEAUWETTE	BASKET CHEMINOTS BETHUNOIS	CARNIERES BC
BASKET CLUB DOUVRIN	BASKET BALL LESTREM	OSTRICOURT ABC
WAVRIN WEPPEES BASKET BALL	USO BRUAY LABUISSIERE	UNION DECHY SIN BASKET
BC ST NICOLAS ARRAS	BASKET CLUB VIOLAINES	DOUCHY BASKET CLUB
RACING CLUB ARRAS	RUITZ BASKET CLUB	DORIGNIES DOUAI AAE
AS VENDINOISE	BC MERICOURT	LE CATEAU CJBB

POULE M	POULE N	POULE O
HORNAINGEOIS BC	AULNOY VALENCIENNES S	IE - SQBB - JSC - 2
BRILLON BASKET COMPETITION LOISIR	CO TRITH BASKET PORTE DU HAINAUT	ESC TERGNIER
CUINCY ASB	ONNAING JA	GRICOURT BASKET - 2
LANDRECIEN BC	FOURMIES CSC	PALS ATHLETIC CLUB GUISE
GAYANT BASKET	ESCAUDAIN BASKET PORTE HAINAUT	PROVILLE BASKET
LAMBRES BASKET CLUB	HAUTMONT USO	IE - CAMBRAI BASKET

POULE P
ESC LONGUEAU AMIENS MSBB
SOISSONS CUFFIES AISNE BB
US CREPY EN VALOIS
BASKET BALL CLUB DU CONTYNOIS
BB LA CROIX ST OUEN
NOGENT BBC

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les Règlements Spécifiques de la LR HDF, les Règlements Fédéraux s'appliquent à tous les Championnats organisés par la Ligue Hauts de France.

La Ligue et les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme organisent un Championnat U20 interdépartemental ("Under 20" soit "moins de 20 ans) réservé aux joueurs nés en 2004, 2005, 2006.

Les joueurs nés en 2007 et 2008 peuvent évoluer dans ce Championnat avec un sur-classement simple.

Le Championnat RMU20 est un championnat d'une catégorie d'âge. Il est réputé être un Championnat de transition entre les U17 (ex cadets) et les séniors.

Une équipe U20 peut être admise comme une équipe réserve d'équipe évoluant en Championnat Régional. Les équipes U20 peuvent compter également comme « équipe de jeunes ». Le choix est à décider en début de saison.

En aucun cas une équipe U20 ne peut être considérée comme équipe première d'un club.

Un joueur U20, sauf si son club la met dans une liste de joueurs brûlés de l'une de ses équipes séniors ou s'il est sous contrat professionnel, peut donc évoluer dans toute équipe séniore, de quelque niveau que ce soit.

Le Championnat RMU20 2^{ème} division est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

Il est sportivement géré par la Ligue, les sanctions de type disciplinaire y compris. Cependant, les droits d'engagement sont à régler dans les Départements respectifs. La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la Commission Sportive compétente du Département d'origine. Les conclusions seront communiquées à la commission sportive de la Ligue pour décision.

Les sanctions pourront aller de l'exclusion du Championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du Championnat et une non-qualification automatique pour la saison suivante.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

16 poules de 6 équipes forment une première phase dite « U20 promotion » : 10 rencontres Aller / Retour sont disputées avec classement et point average. **Les poules sont constituées de manière géographique lors de cette première phase**

PREMIERE PHASE

16 poules de 6 équipes forment une première phase dite « U20 promotion » : 10 rencontres Aller / Retour sont disputées avec classement et point average. **Les poules sont constituées de manière géographique lors de cette première phase**

DEUXIEME PHASE

Poules de 8 établies semi-géographiquement par mélange entre 4 poules de première phase

Les U20 EXCELLENCE

Les 2 premiers de chaque poule forment 4 poules de 8 pour une deuxième phase dite « U20 Excellence », soit 32 équipes qui forment les poules A1, B1, C1, D1 qui seront composées par un mélange équitable de premiers et seconds (ou 3^{ième} si nécessité) et 14 rencontres A/R sont jouées.

A l'issue de cette phase, **les 2 premiers de chacune des poules Excellence (soit 8 équipes)** accèdent au championnat « U20 Elite et les premiers de poules disputent le titre de Champion Régional lors d'un final four précédé de rencontres A/R entre un premier et un second ! (2A1/1B1, 2B2/1A1, 2C1/1D1, 2D1/1C) et retours).

NB si possible (et sauf décision contraire du CD de la Ligue HDF), dans l'une des salles des 4 clubs, candidate et tirée au sort pour le titre de Champion d'Excellence.

N.B.1 Toutes les autres équipes sont arrêtées et classées ex-aequo à leur rang de seconde phase.

N.B.2 Une équipe qui termine en 1^{ère} ou 2^{ème} position lors de la première phase peut refuser de participer au championnat « excellence de deuxième phase, avant l'établissement des calendriers. Elle joue alors la seconde phase « promotion ».

Les U20 PROMOTION

8 poules de 8 équipes disputent la seconde phase du championnat de promotion. Elles sont constituées des équipes classées 3, 4, 5, 6 de la première phase.

Chaque poule comprendra, dans la mesure des possibilités, 4 équipes classées 3^{ième} ou 4^{ème} et 4 équipes classées 5^{ième} ou 6^{ième}. Une répartition semi-géographique pourra être privilégiée dans certains cas, l'idéal recherché sera la présence dans chaque poule d'équipes en provenance de 4 poules de première phase.

Les équipes disputent un championnat de 14 rencontres A/R avec classement et point average, les rencontres éventuellement déjà disputées en première phase sont rejouées.

A l'issue de cette phase, les premiers de chaque poule (soit 8 équipes) se disputent le titre de Champion Régional Promotion

1. par des rencontres en Aller/Retour qui opposent les 8 équipes classées 1^{ère}.
2. puis lors d'un plateau final qui rassemble les 4 équipes finalistes, si possible et sauf décision contraire de la commission sportive, dans l'une des salles des 4 clubs, candidate et tirée au sort pour le titre de Champion de Promotion.

L'équipe championne (et l'équipe classée 2^{ème} selon les places disponibles) est admise, en championnat U20 « Elite » la saison suivante.

N.B. Toutes les autres équipes sont arrêtées et classées ex-aequo à leur rang de seconde phase.

ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION

Règles de participation championnats Régionaux U20		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	IC, ICASTCTC, 2C ou OCT	5
	OCAST (hors CTC)	4
	ASP	0
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite

ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur les rencontres RMU20 2^{ème} division est confié aux CDO qui se les répartissent en fonction des secteurs géographiques des clubs recevant.

Les frais d'arbitrage seront réglés à parts égales entre les clubs en présence.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le Dimanche à 10H30.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATION

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RMU20 2^{ème} division est de taille 7.

ARTICLE 6 – TRANSMISSION DES RESULTATS

La transmission des données e-marque est faite dans les 24h après l'horaire officiel du début de la rencontre.

Toute association sportive ne respectant pas les échéances prévues se verra appliquer les pénalités financières correspondantes prévues dans les dispositions financières.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

ARTICLE 7 – DELEGUE CLUB

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de délégué de club (cf. article 3.6 des règlements sportifs généraux de la Ligue).

ARTICLE 8 – SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type HI au moins.

ARTICLE 9 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour ce championnat la feuille e-marque est obligatoire (cf. article 6 des règlements sportifs généraux de la Ligue) sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières.

ARTICLE 10 – STATUT DE L'ENTRAINEUR

Il n'y a pas de statut de l'entraîneur applicable aux RMU20 2^{ème} division. La présence de l'entraîneur au rassemblement de début de saison est fortement souhaitée.